

Versailles, le 16 décembre 2022

**Communiqué du Diocèse de Versailles et de la paroisse de Montigny-Voisins-le-Bretonneux à propos de la nouvelle église Saint-Joseph-le-Bienveillant**

---

Le 2 décembre 2022, un communiqué de la Compagnie de Jésus confirmait la mise en cause du Père Marko Rupnik pour des abus sur personnes majeures dans les années 90 et les sanctions canoniques qui pèsent sur lui. Connu pour ses mosaïques, il devait assurer la décoration intérieure et extérieure de la nouvelle église Saint-Joseph-le Bienveillant dont le chantier a commencé depuis plusieurs mois sur le territoire de la paroisse de Montigny-Voisins.

Après concertation des équipes paroissiales et diocésaines en charge de ce projet initié il y a plus de dix ans, il a été rapidement discerné que ces faits nous imposaient de rompre toute collaboration avec le Père Marko Rupnik. Cette décision commune a été actée dès le 8 décembre. Nous en avons informé les intéressés.

Cette décision nécessaire, communiquée aux paroissiens dès le dimanche 11 décembre, ne remet en cause ni la construction de l'église Saint-Joseph-le-Bienveillant, ni notre motivation pour que ce chantier soit ferment d'unité et source d'élan missionnaire pour la paroisse de Montigny-Voisins-le-Bretonneux. C'est bien au cœur d'une réalité blessée – celle de notre Église qui poursuit son chemin de vérité et de conversion – que nous allons continuer ce beau projet car il demeure un signe d'espérance à offrir à tous.

En prenant cette décision, c'est aux personnes qui ont pu souffrir de ces abus que nous devons avant tout penser et c'est d'abord pour elles que nous prions.

Que le Sauveur que nous attendons à Noël nous accompagne et nous garde fidèles dans tous nos projets à son Évangile.

Mgr Luc Crepy, évêque de Versailles

Père Pierre-Hervé Grosjean, curé de la paroisse de Montigny-Voisins le Bretonneux

